



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 20 septembre 2022, à 19 h 02, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-220920-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-220920-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marjolaine Mercier, appuyée par M. Alvaro Cueto, d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point CO-220920-4.3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle,

la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Un document transmis par Mme Josée Bouthillette concernant une inspection effectuée le 24 août quant à la sécurité d'une piscine démontable, sont déposés.

Des documents transmis par M. André Richer concernant la réduction de la limite de bruit de 53 dB à 50 dB, sont déposés.

CO-220920-1.4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 23 AOÛT 2022 À 18 H 47 ET DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 23 AOÛT 2022 À 19 H 05

Il est proposé d'approuver :

1° le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 23 août 2022 à 18 h 47 tel que soumis;

2° le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 23 août 2022 à 19 h 05 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-1.5

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 25 AOÛT 2022 À 16 H 03 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 août 2022 à 16 h 03, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-220920-2.1

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES TENUES LE 22 AVRIL ET SUR AJOURNEMENT LE 28 AVRIL 2022, LE 27 MAI 2022, LE 2 JUIN 2022 ET LE 15 JUIN 2022 (SD-2022-2341)

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions de la Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines tenues le 22 avril et sur ajournement le 28 avril 2022, le 27 mai 2022, le 2 juin 2022 et le 15 juin 2022.

CO-220920-2.2**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 16 JUIN 2022 (SD-2022-2447)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 16 juin 2022.

CO-220920-2.3**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE REÇUE DE LA DIRECTRICE DE LA GESTION DES EAUX (SD-2022-2550)**

Il est procédé au dépôt d'une correspondance reçue de la directrice de la gestion des eaux concernant le bilan des consommations en eau potable et le débit de rejet en eaux usées pour l'année 2021.

CO-220920-2.4**ADOPTION DU BILAN DE L'ANNÉE 2021 DU PLAN D'ACTION 2020-2021 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DES MESURES EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE (SD-2022-2245)**

Il est proposé d'adopter le bilan de l'année 2021 du plan d'action 2020-2021 à l'égard des personnes handicapées et des mesures en matière d'accessibilité universelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-2.5**ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2022-2023 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DES MESURES EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE (SD-2022-2245)**

Il est proposé d'adopter le plan d'action 2022-2023 à l'égard des personnes handicapées et des mesures en matière d'accessibilité universelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-2.6**NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DES AÎNÉS (SD-2022-2616)**

Il est proposé de nommer M. Daniel Landry, président et M. Sylvain Joly, vice-président du Conseil des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES**

CO-220920-4.1**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE QUATRE AIDES FINANCIÈRES POUR LA RÉALISATION DE PROJETS D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES (SD-2022-2476)**

Il est proposé :

1° de demander au ministère des Transports quatre aides financières au *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Veloce III)* pour :

1.1° la sécurisation du passage pour piétons et cyclistes situé sur l'axe 1 de la Route verte, à l'intersection du boulevard Jacques-Cartier Est;

1.2° l'aménagement d'une piste cyclable en site propre dans le parc Gérard-Carmel, sur l'axe 1 de la Route verte (150 m);

1.3° l'asphaltage de la piste cyclable longeant la rue Legault entre les rues Bishop et Louis-Dufresne (195 m) et l'aménagement d'une chaussée désignée entre la piste cyclable et l'axe 1 de la Route verte longeant le boulevard Vauquelin (200 m);

1.4° l'entretien de la Route verte;

2° de confirmer une contribution financière de la Ville de 441 933,40 \$ pour la réalisation de ces projets

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-4.2**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 22 AOÛT 2022, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2022-2589)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 22 août 2022 préparée par la Direction des finances, au montant de 439 560 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-4.3**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE DÉPLOIEMENT DU SYSTÈME DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE (SD-2022-2744)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Rolande Balma :

1° de demander au ministère des Transports une aide financière au *Programme d'aide financière au développement des transport actifs dans les périmètres urbains (TAPU - 2022-2023)* pour l'acquisition de 20 stations d'ancrage, 130 vélos réguliers et 70 vélos électriques;

2° de confirmer une contribution financière de la Ville de 2 000 000 \$ pour l'acquisition et la gestion des équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

CO-220920-5.1

AUTORISATION DU VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ COMPENSATRICE RELATIVEMENT AUX FRAIS OCCASIONNÉS PAR LE PASSAGE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS DANS LE RÉGIME DE RETRAITE DES BRIGADIERs SCOLAIRES ET DES EMPLOYÉS DE PISCINE DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2022-2399)

Il est proposé d'autoriser le versement d'une indemnité compensatrice, d'un montant estimé à 39 561,80 \$, au Régime de retraite des brigadiers scolaires et des employés de piscine de la Ville de Longueuil, auparavant connu sous le nom Régime supplémentaire de rentes des employés non-permanents de la Ville de Longueuil, afin de pallier aux frais encourus par le passage des cols bleus dans ce régime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-220920-6.1

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-081 POUR L'ACQUISITION DE DEUX TRACTEURS AVEC ÉQUIPEMENTS (SD-2022-2368)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-081 pour l'acquisition de deux tracteurs avec équipements, de marque Kubota, modèle L6060, au plus bas soumissionnaire conforme, Aubin & St-Pierre inc., pour un montant estimé à 236 074,57 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-6.2

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-090 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE NETTOYAGE DES PUISARDS (OPTION 1) (SD-2022-2418)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-090 pour l'exécution de travaux de nettoyage des puisards (option 1), pour une période de trois ans débutant le 1^{er} janvier 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, Beaugard Environnement Ltée, pour un montant estimé à 996 262,21 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-6.3

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-093 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'OBSERVATION, DE MESURE, DE DIFFUSION ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES DE PRÉCIPITATIONS HIVERNALES (SD-2022-2279)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-093 pour la fourniture de services d'observation, de mesure, de diffusion et de traitement des données de précipitations hivernales, pour la période du 1^{er} novembre 2022 au

15 avril 2027, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Enviromet international inc., pour un montant de 801 375,75 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-6.4

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-096 POUR L'ACQUISITION DE DEUX BALAIS DE RUE COMPACTS DE TYPE ASPIRATEUR (SD-2022-2373)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-096 pour l'acquisition de deux balais de rue compacts de type aspirateur, de marque Ravo, modèle 5 iSeries, au plus bas soumissionnaire conforme, Cubex Limited, pour un montant estimé à 588 918,48 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-6.5

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-098 POUR DES TRAVAUX DE DÉMOLITION DE PAROIS ET CLÔTURES ET RÉPARATIONS MINEURES AU 1175, CHEMIN DU COTEAU-ROUGE (SD-2022-2539)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-098 pour des travaux de démolition de parois et clôtures et réparations mineures au 1175, chemin du Coteau-Rouge, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Parko inc., pour un montant de 292 792,70 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-6.6

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-100 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE DE SENTIERS PIÉTONNIERS ET DE CORRECTION DU DRAINAGE (SD-2022-2590)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-100 pour l'exécution de travaux de pavage de sentiers piétonniers et de correction du drainage, au plus bas soumissionnaire conforme, Pier-Teck construction inc., pour un montant estimé à 118 700,76 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-6.7**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-101 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DU LOT 2 585 302 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER (SD-2022-2506)**

Il est proposé :

1° d'adjuger le contrat APP-22-101 pour l'exécution de travaux de réhabilitation environnementale du lot 2 585 302 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Fernand-Lafontaine, au plus bas soumissionnaire conforme, L.A. Hebert ltée, pour un montant estimé à 6 006 420,76 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'affecter une somme de 5 686 175 \$ en provenance du fonds de développement immobilier afin de prévoir les crédits requis à cette fin ainsi que pour les honoraires professionnels et les frais d'utilisation du système informatique de Traces Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-6.8**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-104 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA PISCINE OLYMPIA (SD-2022-2581)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-104 pour la fourniture de services professionnels en architecture pour la surveillance des travaux de réfection de la piscine Olympia, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Cardin Julien inc., pour un montant estimé à 239 041,81 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-6.9**RÉSILIATION DU CONTRAT APP-21-123 POUR LA SURVEILLANCE, L'ARROSAGE, LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DE CERTAINES PATINOIRES EXTÉRIEURES, RONDS DE GLACE ET CHEMINS D'ACCÈS DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-HUBERT (CONTRAT 2) (OPTION 1) (SD-2022-2282)**

Il est proposé de résilier le contrat APP-21-123 pour la surveillance, l'arrosage, le déneigement et l'entretien de certaines patinoires extérieures, ronds de glace et chemins d'accès dans l'arrondissement de Saint-Hubert (contrat 2) (option 1), adjugé à Vivaction inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-6.10**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-061 POUR LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DE PATINOIRES EXTÉRIEURES, RONDS DE GLACE ET SENTIERS GLACÉS (SD-2022-2282)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Geneviève Héon, d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-061 pour la surveillance et l'entretien de patinoires extérieures, ronds de glace et sentiers glacés, pour une période débutant le 5 décembre 2022 et prenant fin le 10 mars 2025, à Le centre communautaire Le trait d'union, pour un montant de 1 654 146,20 \$, taxes comprises, le cas échéant, et selon l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-6.11**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-060 POUR LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DE PATINOIRES EXTÉRIEURES, RONDS DE GLACE ET SENTIERS GLACÉS (SD-2022-2093)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-060 pour la surveillance et l'entretien de patinoires extérieures, ronds de glace et sentiers glacés, pour une période débutant le 5 décembre 2022 et prenant fin le 10 mars 2025, à Loisirs St-Vincent-de-Paul / Champlain-Gamache, pour un montant de 422 335,20 \$, taxes comprises, le cas échéant, et selon l'entente à intervenir entre les parties

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-6.12**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-062 POUR LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DE PATINOIRES EXTÉRIEURES, RONDS DE GLACE ET SENTIERS GLACÉS (SD-2022-2270)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-062 pour la surveillance et l'entretien de patinoires extérieures, ronds de glace et sentiers glacés, pour une période débutant le 5 décembre 2022 et prenant fin le 10 mars 2025, à Maison de quartier Fonrouge inc., pour un montant de 351 946 \$, taxes comprises, le cas échéant, et selon l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-6.13**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-063 POUR LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DE PATINOIRES EXTÉRIEURES, RONDS DE GLACE ET SENTIERS GLACÉS (SD-2022-2269)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-063 pour la surveillance et l'entretien de patinoires extérieures, ronds de glace et sentiers glacés, pour une période débutant le 5 décembre 2022 et prenant fin le 10 mars 2025, à La croisée de Longueuil inc., pour un montant de

140 778,40 \$, taxes comprises, le cas échéant, et selon l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-6.14

DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-21-014 POUR LA FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE (SD-2022-1977)

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Karl Ferraro, d'autoriser un dépassement de coûts de 138 555,68 \$, taxes comprises, au contrat APP-21-014 pour la fourniture de pierre concassée, adjudgé à Groupe CRH Canada inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2022-1977.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-6.15

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT CADRE APP-21-157 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET DE CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (CONTRAT 1) (SD-2022-2505)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 187 039,02 \$, taxes comprises, au contrat cadre APP-21-157 pour la fourniture de services professionnels d'études géotechniques et de caractérisations environnementales dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (contrat 1), requise pour la surveillance environnementale des travaux de réhabilitation environnementale du lot 2 585 302 du cadastre du Québec situé sur le boulevard Fernand-Lafontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-220920-7.1

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 2 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC 9394-0682 QUÉBEC INC., PORTANT SUR LE LOCAL P35-P36 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2022-2229)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 2 modifiant le bail intervenu avec 9394-0682 Québec inc., portant sur le local P35-P36 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de douze périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-7.2**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 2 MODIFIANT L'ACTE DE VENTE INTERVENU AVEC ÉDIFICE 7975 JOHN-MOLSON INC. PORTANT SUR LE LOT 6 360 928 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-2542)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 2 modifiant l'acte de vente intervenu avec Édifice 7975 John-Molson inc. portant sur le lot 6 360 928 du cadastre du Québec et publié sous le numéro et 25 557 753.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-7.3**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN CONCERNANT L'OCCUPATION DE CASES DANS LE STATIONNEMENT DE L'ARÉNA OLYMPIA (SD-2022-2554)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec le Centre de services scolaire Marie-Victorin concernant l'occupation de cases dans le stationnement de l'aréna Olympia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES**CO-220920-8.1****MODIFICATION DU TRACÉ DE LA ROUTE VERTE (SD-2022-2504)**

CONSIDÉRANT l'entente de collaboration intervenue le 11 juin 2010 avec Vélo Québec Association concernant la reconnaissance du tracé de la Route verte;

CONSIDÉRANT le courriel du 4 mai 2022 de Vélo Québec Association approuvant le tracé proposé;

Il est proposé de modifier le tracé de la Route verte de la manière suivante :

1° Axe 1, entre la limite municipale de la Ville de Saint-Lambert et le boulevard Jacques-Cartier Est :

- rue Saint-Charles Ouest, entre le chemin Tiffin et le boulevard La Fayette (450 m);
- boulevard La Fayette, entre la rue Saint-Charles Ouest et la rue Front (2 100 m);
- rue Front, entre le boulevard La Fayette et la rue La Salle (90 m);
- rue La Salle, entre la rue Front et le boulevard Nobert (1 100 m);
- boulevard Nobert, entre la rue La Salle et le boulevard Jacques-Cartier Est (500 m);

2° Axe 3, entre la rue Lafrance et la limite municipale de la Ville de Boucherville :

- promenade René-Lévesque, entre la rue Lafrance et la limite municipale de la Ville de Boucherville (900 m).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-8.2**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE INTERVENUE AVEC LES JOYEUX RETRAITÉS DE LONGUEUIL CONCERNANT UN PRÊT DE LOCAUX (SD-2022-2421)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente intervenue avec les Joyeux retraités de Longueuil concernant un prêt de locaux, lequel a pour objet de retirer toute référence à la location ou au prêt d'un local au Foyer St-Antoine de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-8.3**APPROBATION DE L'ADDENDA MODIFIANT L'ENTENTE INTERVENUE AVEC LA MAISON LE RÉVEIL CONCERNANT L'USAGE ET LA GESTION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 930, RUE SAINT-JACQUES (SD-2022-2450)**

Il est proposé d'approuver l'addenda modifiant l'entente intervenue avec La maison le Réveil concernant l'usage et la gestion du bâtiment situé au 930, rue Saint-Jacques, lequel a pour objet d'accorder une aide financière supplémentaire de 23 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-8.4

Modifiée par
CO-221115-8.2

L'addenda n° 1 joint
au SD est modifié.

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE INTERVENUE AVEC COMMUNAUTO INC. CONCERNANT LA LOCATION, L'UTILISATION ET L'OCCUPATION DE CASES ADJACENTES AU STATIONNEMENT P2 DE LA PLACE CHARLES-LE MOYNE (SD-2022-2258)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente intervenue avec Communauto inc. concernant la location, l'utilisation et l'occupation de cases adjacentes au stationnement P2 de la Place Charles-Le Moyne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-8.5**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC HABITATIONS MONT-ROYAL INC. RELATIVE À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX MUNICIPAUX DANS LA RUE RIDEAU, SITUÉE DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL FAUBOURG COUSINEAU, PHASE 4 D (SD-2022-2559)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec Habitations Mont-Royal inc. relative à l'exécution de travaux municipaux dans la rue Rideau, située dans le développement résidentiel Faubourg Cousineau, phase 4 D.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-8.6**NUMÉRO NON UTILISÉ****CO-220920-8.7****APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC CONCERNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR LE LOT 2 585 034 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET L'OCCUPATION DE L'EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE (SD-2022-2280)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec la Société des établissements de plein air du Québec concernant l'exécution de travaux sur le lot 2 585 034 du cadastre du Québec et l'occupation de l'emprise du domaine public de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-8.8**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE FINANCEMENT À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER D'URGENCE ET DE SUBVENTION AUX MUNICIPALITÉS (VOLET 2) (SD-2022-2237)**

Il est proposé d'approuver l'entente de financement à intervenir avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre du *Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (volet 2)* pour une période débutant le 18 mai 2022 et se terminant à la fin du programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-8.9**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2003-93 INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE SUR FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS ET LE RÈGLEMENT CO-2009-608 RELATIF AU STATIONNEMENT (SD-2022-1530)**

M. Karl Ferraro donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CM-2003-93 interdisant le virage à droite sur feu rouge à certaines intersections* et le *Règlement CO-2009-608 relatif au stationnement* sera présenté.

CO-220920-8.10**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1200 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2003-93 INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE SUR FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS ET LE RÈGLEMENT CO-2009-608 RELATIF AU STATIONNEMENT (SD-2022-1530)**

M. Karl Ferraro procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1200 modifiant le Règlement CM-2003-93 interdisant le virage à droite sur feu rouge à certaines intersections* et le *Règlement CO-2009-608 relatif au stationnement*.

CO-220920-8.11**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1202 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2022-2483)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1202 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-8.12**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1206 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2022-2617)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1206 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-8.13**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1207 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2003-162 SUR L'UTILISATION D'ARMES ET DE MATIÈRES EXPLOSIVES (SD-2022-2610)**

Mme Lisa Bélaïcha et M. Carl Lévesque quittent leurs sièges.

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé par Mme Geneviève Héon, appuyée par M. Karl Ferraro, d'adopter le *Règlement CO-2022-1207 modifiant le Règlement CM-2003-162 sur l'utilisation d'armes et de matières explosives.*

M. Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Mme Lisa Bélaïcha et M. Carl Lévesque reprennent leurs sièges.

CO-220920-8.14**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1197 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2021-1173 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SD-2022-2480)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1197 modifiant le Règlement CO-2021-1173 régissant la démolition d'immeubles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-8.15**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1203 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2012-728 CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS ET DES MEMBRES DES COMITÉS ET COMMISSIONS DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2022-2129)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1203 modifiant le Règlement CO-2012-728 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés et des membres des comités et commissions de la Ville de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220920-8.16**APPROBATION DE L'AMENDEMENT N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE INTERVENUE AVEC LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE CONCERNANT LA LOCATION, L'UTILISATION OU L'OCCUPATION DE CASES DE STATIONNEMENT (SD-2022-2260)**

Il est proposé d'approuver l'amendement n° 1 modifiant l'entente intervenue avec Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée concernant la location, l'utilisation ou l'occupation de cases de stationnement, lequel prendra effet le 1^{er} octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**

CO-220920-10.1**RÉVISION D'UNE DÉCISION RENDUE PAR LE COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉMOLITION COMPLÈTE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 2589, RUE DE LORIMIER, DANS L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL (SD-2022-2530)**

Il est proposé par Mme Lisa Bélaïcha, appuyée par Mme Rolande Balma, de confirmer la décision rendue par le comité de démolition le 12 juillet 2022 de refuser la démolition complète du bâtiment principal situé au 2589, rue De Lorimier dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil.

M. Karl Ferraro quitte son siège.

M. Karl Ferraro reprend son siège.

M. Sylvain Larocque quitte son siège.

M. Jacques Lemire, appuyé par M. Sylvain Joly, demande le vote sur cette proposition.

La présidente appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mmes et MM. Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Alvaro Cueto, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Karl Ferraro, Nathalie Delisle et Lysa Bélaïcha.

Vote contre cette proposition : M. Jacques Lemire.

Mme la présidente Reine Bombo-Allara ne vote pas.

En faveur : 13 Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES**12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****CO-220920-12.1****ORIENTATIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 22 SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 :

Favorable à l'adoption des résolutions :

- 4.1
- 5.1
- 6.1 à 6.11
- 8.1 et 8.2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-220920-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

M. Sylvain Larocque reprend son siège.

CO-220920-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 21 h 23

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

L'assistante-greffière,

Reine Bombo-Allara

Carole Leroux